



M R C

---

## JARDINS-DE-NAPIERVILLE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Jardins-de-Napierville, que **mercredi, le quatorzième jour du mois de décembre deux mille seize (14-12-2016) à 20 heures** lors d'une séance ordinaire, le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, située au 1767, rue Principale, Saint-Michel, a adopté par résolution:

---

**Le projet de règlement numéro URB-205-3-2016** modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées.

---

Ce projet de règlement vise à permettre, exceptionnellement dans le cas des îlots déstructurés 14 et 15 situés dans la ville de Saint-Rémi, la construction de tous types de bâtiments résidentiels, sans limitations quant au nombre de logements permis par bâtiment et quant au nombre de bâtiments par terrain. Tout nouveau bâtiment résidentiel construit dans l'îlot déstructuré numéro 14 devra respecter les normes sur le bruit routier prévues aux articles 7.8.1 et aux articles 14.6.2 et 14.6.2.1 du document complémentaire (chapitre 14) du SADR.

Le projet de règlement numéro URB-205-3-2016 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale Saint-Michel, ainsi que sur le site internet [www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca).

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement numéro URB-205-3-2016, la ville de Saint-Rémi devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 11 janvier 2017, à compter de 19h45 à l'édifice de la MRC. Toute personne intéressée par le sujet pourra être entendue lors de cette assemblée.

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2017 à compter de 20 h, le règlement URB-205-3-2016 sera soumis au Conseil pour adoption.

Donné à Saint-Michel, ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2016.

Nicole Inkel

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière